MIRABEL ET BLACONS
EN BIOVALLÉE®

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours à mettre en œuvre en cas de situation de crise. La réalisation du P.C.S. s'inscrit également dans le cadre des obligations réglementaires qui lui sont imposées, afin d'assurer une gestion efficace des risques majeurs.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par notre commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Le Maire, Jean-Philippe ROCHE

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE

1- Inondation, Ruissellement p. 4

2- Feu de forêt p. 5

3- Mouvement de terrain, Retrait – Gonflement des argiles p. 6

4- Séisme p. 7

5- Transport de matières dangereuses p. 8

6- Accident nucléaire p. 9

7- Vigilance météo p.11

8- Canicule et Grand froid p. 12

9- Pandémie virale p. 13

10- Attentat, manifestation violente p. 14

11- Blackout p.15

Les solidarités.
Comment est-on alerté en cas d'évènement grave ?
Les numéros et liens utiles.
Qu'est-ce qu'une catastrophe naturelle ?
L'importance du débroussaillement.
Rendez-vous à partir de la page 16.

LES BONS RÉFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS

CE QU'IL FAUT FAIRE

Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner

---

Écouter la radio
Radio France Inter Vercheny : 103.6 FM
Radio Ici Drôme Ardèche Die : 93.8 FM

Prévoir un sac contenant les affaires de première nécessité :

→ une radio portable à piles + piles
→ une lampe de poche à pile et pile de rechange ou à dynamo
→ une réserve d'eau potable et de nourriture
→ ordonnances et médicaments indispensables
→ vêtements de rechange adaptés à la météo, couvertures / couverture de survie
→ copie des papiers d'identité

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas aller chercher les enfants à l'école :
→ ils sont en sécurité
→ l'équipe d'enseignants s'en occupe

Ne pas téléphoner, sauf en cas de nécessité vitale afin d'éviter d'encombrer les réseaux et de libérer les lignes pour les secours

CONFINEMENT	ÉVACUATION
• Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche • Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer • Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation • Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides • Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues	• Couper les réseaux (gaz, électricité, eau) • Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessitée • Se rendre au point de rassemblement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation • Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

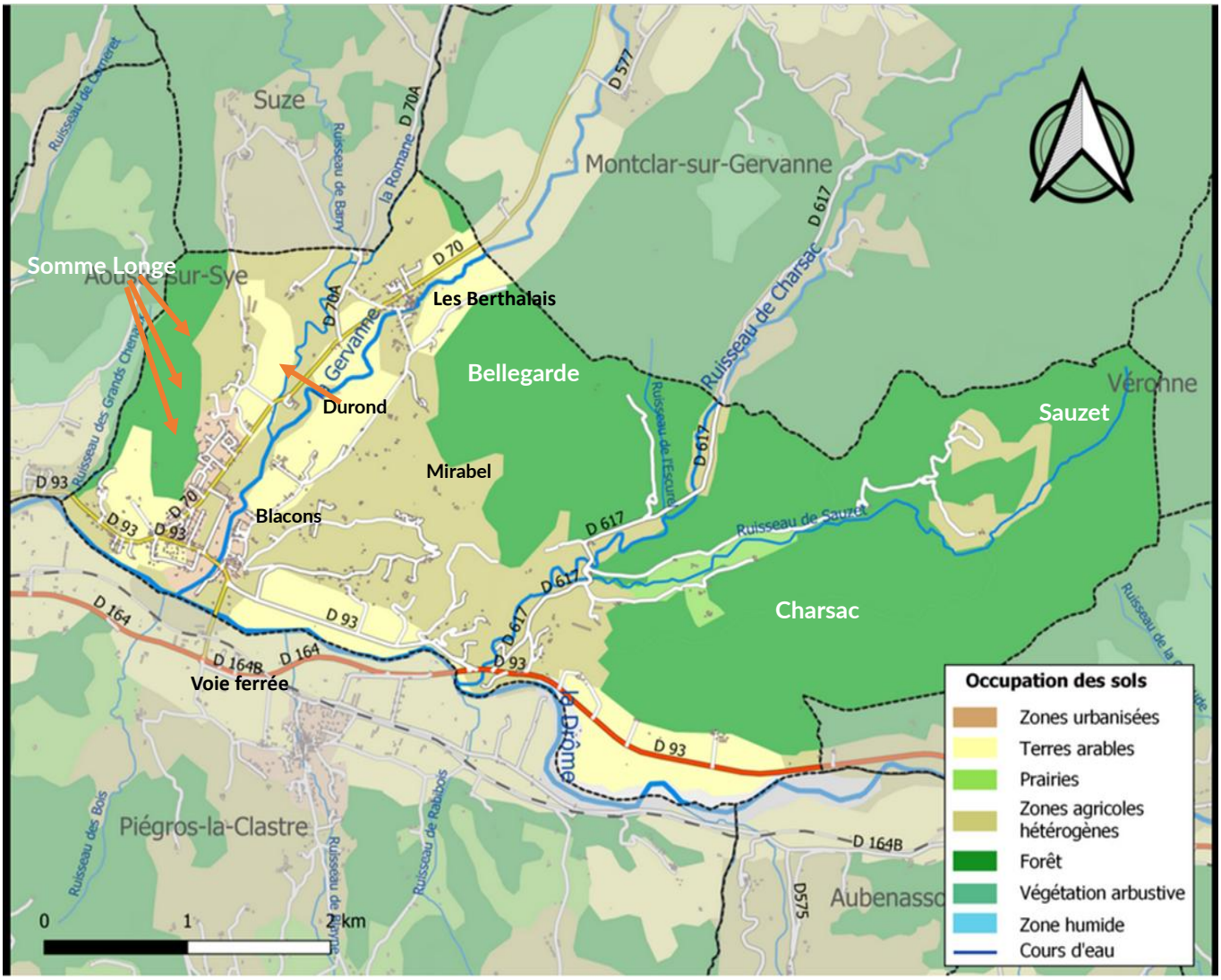

POINTS DE RASSEMBLEMENT

Parking Boulangerie

Stade esplanade

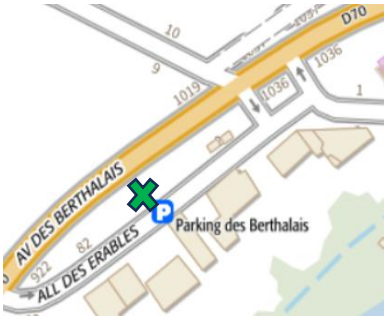

Parking des Érables Berthalais

Aire du Balai

Parking Charsac

LE RISQUE INONDATION RUISSELLEMENT

DÉFINITION D'UNE INONDATION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle peut venir d'un débordement d'un cours d'eau, d'un ruissellement urbain, d'une remontée de nappe ou d'une submersion marine.

LES SECTEURS LES PLUS EXPOSÉS

Inondation :

- Quartier Les Cités (Blacons)
- Quartier Les Berthalais
- Quartier Durond
- En bord de Drôme

Ruissellement :

- Quartier Somme Longe

Les Cités

LES BONS RÉFLEXES

1° Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2
2° Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs.

AVANT

- Mettre les biens à sauvegarder en sécurité (étage, grenier...)
- Localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz)
- Amarrer tout ce qui peut flotter
- Limiter les déplacements, éviter les zones susceptibles d'être inondées
- Respecter les déviations mises en place

PENDANT

- Respecter les consignes reçues
- Fermer portes et fenêtres
- Couper les réseaux (électricité, gaz)
- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline)
- Respecter les déviations mises en place et ne pas s'engager sur une route inondée

APRÈS

- Aérer le bâtiment
- Aider les personnes qui en ont besoin
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche
- Chauffer dès que possible
- S'assurer que l'eau soit potable
- Dresser un inventaire complet des dommages causés à la propriété en vue de sa communication à la compagnie d'assurance

Rappel des consignes de sécurité

LE RISQUE FEU DE FORÊT

9 feux sur 10 sont d'origine humaine.

1 feu sur 10 est causé par la foudre

DÉFINITION D'UN FEU DE FORÊT

Le terme « feu de forêt » s'applique si le feu parcourt au moins une surface de 0,5 hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs ou boisés sont détruits.
La période de l'année la plus propice aux feux en forêt est l'été (sécheresse et faible teneur en eau des sols).

L'ORIGINE DES FEUX DE FORÊT

Les départs de feux sont souvent dus à des mégots de cigarette jetés, des barbecues ou des feux de camp mal éteints, des brûlages de déchets, des pétards, des feux d'artifice, ou encore à des travaux générateurs d'étincelles, réalisés par des particuliers ou des professionnels.

LES SECTEURS EXPOSÉS

- Quartiers Charsac et Sauzet
- Quartier Bellegarde
- Quartier Somme Longe

LE RISQUE FEU DE FORÊT SUR MA COMMUNE

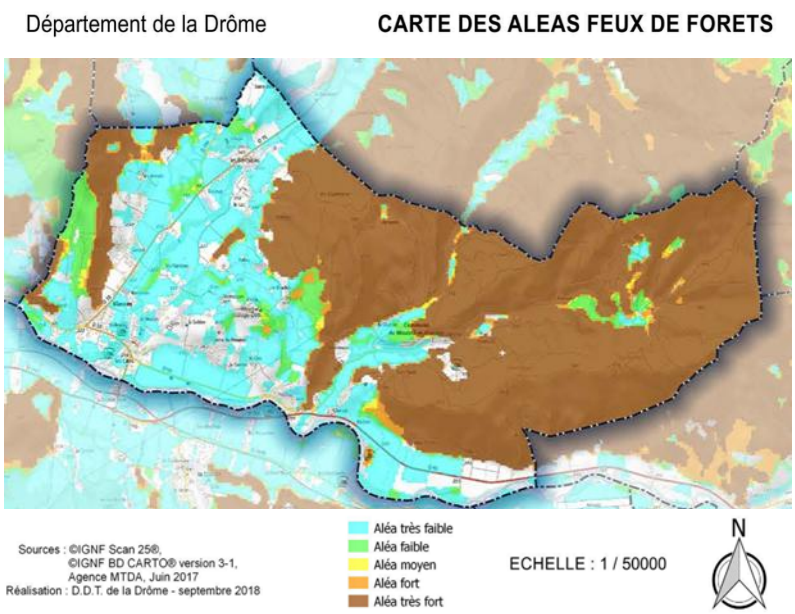

LES BONS RÉFLEXES

1° Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2
2° Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs.

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Débroussailler (loi OLD)
- Prévoir des points d'eau

PENDANT

- Informer les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible
- Respirer à travers un linge humide
- Couper les réseaux (gaz, électricité)
- Attaquer le feu, si possible, sans s'exposer au danger
- Fermer et arroser portes, volets et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Rentrer son mobilier de jardin non métallique y compris les tuyaux d'arrosage
- Un bâtiment en dur et bien protégé est le meilleur abri
- S'éloigner face au vent

APRÈS

- Respectez les consignes de sécurité
- Éteignez les foyers résiduels
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN
RETRAIT – GONFLEMENT DES ARGILES

DÉFINITION D'UN MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des **phénomènes naturels d'origines et de formes très diverses**. Ils regroupent **le retrait-gonflement des argiles** (risque important sur la commune), les glissements de terrain, les effondrements de cavités souterraines, les éboulements, les chutes de blocs rocheux, ou encore les coulées de boue…

LES SECTEURS EXPOSÉS

Le risque mouvements de terrain est EXISTANT sur l'ensemble de la commune. Cependant, certaines zones sont plus sensibles notamment à proximité des roches ou des cavités souterraines.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

Retrait-gonflement des argiles

- Avant toute construction dans une zone ayant fait l'objet de mouvements de terrain, faites faire une étude de sondage géologique et des calculs de structure adaptés au type de sol (cf. Plan Local d'Urbanisme)
- Si une cavité existe, ne condamnez jamais les accès, ne bouchez pas les puits de ventilation, ne remblayez pas la cavité avec des matériaux inadaptés, n'y évacuez pas des eaux usées ou pluviales

PENDANT

- **Fuir latéralement.**
- **S'éloigner du point d'effondrement, ne pas revenir sur ses pas.**
- **S'abriter dans un bâtiment non endommagé.**

LE RISQUE « RETRAIT – GONFLEMENT DES ARGILES SUR MA COMMUNE

Légende : Faible — Modéré — Important

Dans tous les cas

- Être vigilant sur les signes précurseurs (fissures sur les murs, poteaux ou clôtures penchés, terrains ondulés…).

APRÈS

- **Mettez-vous à disposition des secours,**
- **Évaluez les dégâts et les dangers,**
- **Informez la mairie.**

Rappel des consignes de sécurité

LE RISQUE SISMIQUE

DÉFINITION D'UN SÉISME

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

LES SECTEURS EXPOSÉS

Comme une bonne partie du département, le risque sismique est MODÉRÉ (3/5) sur la commune.

LES BONS RÉFLEXES

1° Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2
2° Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs.

PENDANT LES SECOUSSES

- Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur
- En voiture, s'arrêter et ne pas descendre avant l'arrêt des secousses
- Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches...
- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz).

APRÈS LES SECOUSSES

- Se méfier des répliques éventuelles.
- Couper le gaz, l'électricité, l'eau.
- Évacuer les bâtiments, s'en éloigner
- Ne pas toucher les fils électriques tombés à terre.

Rappel des consignes de sécurité

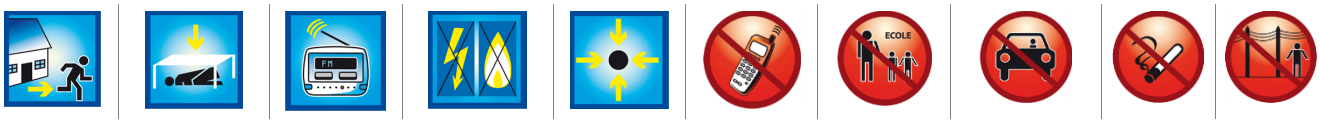

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

DÉFINITION DU RISQUE « TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (T.M.D.) »

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière ou ferroviaire, et peut présenter des risques pour les populations ou l'environnement.
Le transport de matières dangereuses concerne les produits toxiques, polluants ou explosifs, mais aussi les carburants, gaz, engrais solides ou liquides.

LES BONS RÉFLEXES

1° Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2
2° Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs.

LES SECTEURS EXPOSÉS

La commune peut être impactée par ce type d'accident à proximité des départementales ou lorsque certains camions viennent livrer les habitations en fuel ou gaz.

AVANT

- **Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses par la présence des panneaux et pictogrammes**

PENDANT

- **Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle**
- **Si le nuage toxique se propage, s'éloigner face au vent**
- **Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche**
- **Fermer toutes les ouvertures et les aérations**
- **Couper la ventilation et la climatisation**

APRÈS

- **Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte**

Rappel des consignes de sécurité

LE RISQUE D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

DÉFINITION ET CONSÉQUENCES DU RISQUE D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

Il s'agit d'un évènement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.
Suite à la survenance d'un accident nucléaire, il y a un risque de contamination par les poussières radioactives dans l'air respiré ou le sol (aliments frais…). La contamination de l'air ou de l'environnement (par dépôt de particules radioactives sur les végétaux ou dans l'eau) peut engendrer une contamination de l'organisme humain.
Durant le temps où ces particules restent dans le corps, elles émettent des rayonnements qui irradient les organes où elles sont fixées.
Les effets vont dépendre de la distance depuis la source de radiation et de la durée d'exposition

LE RISQUE NUCLÉAIRE SUR MA COMMUNE

La commune est située à 28 km de la centrale de Cruas et à 50 km de la centrale du Tricastin

LES BONS RÉFLEXES

1° Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2
2° Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs.

PENDANT

- **Respectez les consignes qui vous seront données par les autorités via les médias (par exemple, distribution de pastilles d'iode)**
- **Rejoignez le bâtiment le plus proche et mettez-vous à l'abri**
- **Fermez toutes les ouvertures, arrêtez ventilation, climatisation et bouchez les entrées d'air**
- **Évitez de consommer de l'eau de surface comme les rivières, étangs ou puits non protégés, car elle peut être contaminée. Privilégiez l'eau en bouteille ou celle provenant du réseau de distribution contrôlé.**
- **Concernant les produits locaux comme les légumes, champignons ou laitages, évitez de les consommer s'ils proviennent de cultures ou d'élevages non contrôlés, car ils pourraient contenir des retombées radioactives.**
- **Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation du préfet**

APRÈS

- Respectez les consignes qui vous seront données par les autorités via les médias
- Ne consommez pas de fruits, de légumes ou l'eau du robinet sans l'aval des autorités
- En cas de sortie, laissez vos chaussures et vêtements à l'extérieur de la pièce de vie
- Lorsqu'il pleut, évitez de sortir ou de pratiquer des activités en plein air, car la pluie peut précipiter dans l'environnement les particules radioactives en suspension dans l'atmosphère. Protégez-vous en restant à l'intérieur autant que possible, en fermant portes et fenêtres. Après la pluie, nettoyez soigneusement les surfaces extérieures et lavez-vous avec soin avant de manger ou de préparer des aliments.
- Concernant la consommation d'eau, privilégiez l'eau en bouteille ou celle provenant d'un réseau contrôlé. Pour les produits frais locaux, attendez les analyses ou les consignes officielles avant de les consommer.

Rappel des consignes de sécurité

LE RISQUE VIGILANCE MÉTÉO
TEMPÊTE ET VENT VIOLENT, GRÊLE

DÉFINITION DU RISQUE TEMPÊTE ET VENT VIOLENT

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues.

LES DIFFERENTS TYPES DE VIGILANCE METEOROLOGIQUE

- **Au niveau national,** la carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et 16 h).
- Pour la consulter en ligne : http://www.meteofrance.com.
- L'information météorologique est accompagnée d'un code couleurs correspondant à l'importance de l'événement attendu et à des conseils de comportement : Vert < Jaune < Orange < Rouge.

VENT VIOLENT

Vigilance orange	• Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route • Ne pas se promener dans les secteurs forestiers • Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers • Ne pas intervenir sur les toitures • Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol • Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent
Vigilance rouge	• Rester chez soi • En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches • Écouter la radio • Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent • Ne pas intervenir sur les toitures • Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

FORTES PRÉCIPITATIONS, GRÊLE

Vigilance orange	• Se renseigner et limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route. • Respecter les déviations mises en place. • Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route immergée. • Dans une zone inondable, mettre les biens en sécurité et surveiller la montée des eaux.
Vigilance rouge	• Rester chez soi, éviter tout déplacement. • En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place. • Écouter la radio. • Ne s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route immergée. • Se conformer aux consignes données, ne pas s'opposer au travail des sauveteurs qui proposent une évacuation. • Si évacuation, couper les réseaux (gaz, électricité).

LE RISQUE CANICULE / GRAND FROID

DÉFINITION ET CONSÉQUENCES DU RISQUE CANICULE / GRAND FROID

En 2004, la vigilance météorologique a été étendue aux phénomènes « Canicule » et « Grand Froid ». Ces phénomènes correspondent à des températures anormalement basses ou élevées pendant une période prolongée.
Les personnes les plus fragiles face au froid et aux coups de chaleur sont les personnes âgées, les enfants de moins d'un an et les personnes sans domicile fixe.

LES BONS RÉFLEXES

1° Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2
2° Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs.

AVANT

- Se faire connaître comme personne sensible auprès de la mairie en répondant aux enquêtes communales.
- Anticiper l'approvisionnement de nourriture, d'eau…

APRÈS

- Répondre au suivi communal

PENDANT

CANICULE	GRAND FROID
• S'hydrater en buvant de l'eau régulièrement (ne pas consommer d'alcool) • Rester à son domicile dans les pièces les plus fraîches • S'il fait vraiment trop chaud à son domicile, se rendre dans une salle climatisée (ex. : salle de l'Ancienne Poste, médiathèque de Aouste-sur-Sye, magasins de la zone commerciale quartier Mivoie…) • Éviter les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes • Donner et prendre des nouvelles de son entourage • Écouter la radio et respecter les consignes de sécurité diffusées par les autorités	• Protéger ses canalisations et compteur d'eau • Éviter de se déplacer • Limiter les efforts physiques et les activités à l'extérieur • Contacter le 115 (n° d'urgence) si une personne se trouve en difficulté dans la rue • Écouter la radio et respecter les consignes de sécurité diffusées par les autorités

Prendre contact avec la mairie en cas de difficultés

LE RISQUE PANDÉMIE VIRALE

DÉFINITION ET CONSÉQUENCES D'UNE PANDÉMIE

Une pandémie virale est caractérisée par l'apparition d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle. Elle peut résulter d'échanges entre souches animales et humaines en évolution permanente ou de mutations progressives d'un virus animal.

LES CONSÉQUENCES

- Fragilisation de tout ou partie de la population
- Surcharge des services de santé (hôpitaux, cabinets médicaux)

LES BONS RÉFLEXES

1° Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2
2° Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs.

AVANT

- Réalisation de tests et/ou vaccination
- Respect des mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, etc…) et utilisation de protections individuelles ou collectives (masques, gels, confinement…)
- En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appeler votre médecin traitant ou le 15

PENDANT

- Limiter ses déplacements et ses contacts au strict nécessaire
- Isolement des personnes infectées
- Éviter tout évènement public ou privé susceptible d'entraîner la propagation

APRÈS

- Vaccination

Rappel des consignes de sécurité

LE RISQUE ATTENTAT
MANIFESTATION VIOLENTE

DÉFINITION DU RISQUE ATTENTAT / MANIFESTATION VIOLENTE

- Les attentats sont des actes de violence commis par un groupe de personnes ou une personne seule. Ces actes sont faits pour créer une ambiance d'insécurité parmi la population.
- Par manifestation violente, on définit des mouvements sociaux de contestation et de revendication de la part de citoyens qui s'estiment défavorisés ou humiliés par les institutions. Phénomène localisé le plus souvent en marge des villes, elles sont généralement déclenchées suite à un événement perçu comme un abus de pouvoir, de la part des autorités ou des forces de l'ordre

LES BONS RÉFLEXES

1° Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2
2° Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs et des forces de l'ordre

AVANT

- Il est important de rester informé et préparé. Suivre les consignes des autorités locales et rester attentif aux annonces officielles, notamment via la radio, la télévision ou les réseaux sociaux.
- Il est conseillé d'éviter de se rendre dans les zones susceptibles d'être concernées par des manifestations ou des attentats. En cas de déplacement, privilégiez les itinéraires connus et évitez les endroits isolés ou peu fréquentés.
- Enfin, il est utile de préparer un kit d'urgence avec des éléments essentiels (téléphone chargé, documents importants, médicaments si nécessaire, eau et nourriture) pour faire face à une éventuelle situation d'urgence.

PENDANT

En fonction de la situation :

- En cas d'attentat ou de manifestation violente, il est crucial de rester calme et de ne pas céder à la panique.
- Si vous êtes à proximité, cherchez immédiatement un endroit sûr, à l'abri des regards et des risques, comme un bâtiment solide ou un lieu où vous pouvez vous barricader.
- Évitez de vous approcher des zones de conflit ou de rassemblement.
- Si vous êtes en sécurité, restez à l'intérieur, fermez les portes et fenêtres, et éteignez les appareils électroniques pour éviter d'attirer l'attention.
- Écoutez attentivement les consignes des autorités via la radio ou tout autre moyen officiel, et ne téléphonez pas inutilement pour ne pas saturer les réseaux.
- Enfin, restez informé jusqu'à ce que la situation soit déclarée sous contrôle.

Rappel des consignes de sécurité

LE RISQUE DE BLACKOUT

DÉFINITION D'UN BLACKOUT

Un blackout peut concerner non seulement l'électricité, mais aussi nos systèmes informatiques et de communication.

- Un blackout électrique se traduit par une coupure d'électricité, pouvant affecter l'éclairage, le chauffage, la distribution d'eau, les systèmes d'ouverture (portail, volets, ...), la conservation de la nourriture (réfrigérateurs, congélateurs) et la communication.
- Un blackout informatique, quant à lui, peut survenir suite à une panne de serveurs, une attaque informatique ou une défaillance technique, rendant certains services en ligne, réseaux ou systèmes de gestion inutilisables.

Les conséquences peuvent être graves : interruption des services publics, difficultés pour accéder à l'information, perturbation des moyens de paiement, et impact sur la sécurité et la gestion des urgences.

LES BONS RÉFLEXES

1° Dans tous les cas, appliquer les réflexes mentionnés page 2
2° Ne pas s'opposer au travail des sauveteurs.

AVANT

- Préparez un kit d'urgence avec des lampes de poche, des piles, une radio à piles, de l'eau, des aliments non périssables, et des médicaments si nécessaire.
- Conservez une liste de contacts d'urgence, y compris des adresses importantes, en cas de panne d'Internet.
- Faites des sauvegardes régulières de vos données importantes sur des supports externes ou dans le cloud sécurisé, si possible.
- Informez-vous sur le fonctionnement de vos équipements et de vos systèmes de communication.

PENDANT

- Restez calme et évitez d'utiliser excessivement vos appareils électroniques pour économiser leur batterie.
- Si vous utilisez un ordinateur ou un smartphone, limitez leur utilisation pour économiser la batterie.
- Respectez les consignes des autorités et des services de secours.

APRÈS

- Vérifiez que l'électricité et les systèmes informatiques sont rétablis avant de remettre en marche vos appareils.

LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE

Ensemble face aux risques : l'importance des solidarités

Face aux risques majeurs, les solidarités sont essentielles.

- **En restant attentifs aux besoins de votre entourage, notamment des personnes vulnérables ou isolées, vous contribuez à renforcer la résilience de notre communauté.**
- **Organisez des réseaux d'entraide, partagez vos ressources et maintenez le lien avec vos proches. Ensemble, nous pouvons mieux faire face à ces situations et assurer la sécurité de tous.**

LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

En cas d'événement exceptionnel majeur ou de catastrophe particulière, la commune prévoit de vous alerter en utilisant un ou plusieurs moyens d'alerte ci-dessous :

- **Appels téléphoniques**
- **Envoi d'un message sur les téléphones portables par FR-Alert**
- **Diffusion de messages sur les téléphones portables, via l'application Panneau Pocket**
- **Diffusion de messages sur le site Internet et le site Facebook de la commune**

- **<u>En cas de nécessité :</u>**
  - **Tournée du village avec un véhicule accompagné d'un klaxon en continu et d'un message crié (avec ou sans haut-parleur)**
  - **Porte à porte**

LES NUMÉROS & LIENS UTILES

Mairie de Mirabel et Blacons	04.75.40.00.66
Sapeurs-pompiers (SDIS)	18
Urgence unique depuis les portables	112
Gendarmerie nationale	17
SAMU	15
Hôpital de Crest	04.75.25.37.00
Hôpital de Valence	04.75.75.75.75
Répondeur Météo France	08.99.71.02.26 http://www.meteofrance.com
Information niveau des cours d'eau	https://www.vigicrues.gouv.fr
Centre antipoison	04.72.11.69.11
Pharmacie de garde	Tel : 32.37 Site : http.//www.3237.fr
Inforoute	https://inforoutes.ladrome.fr/ 08.11.65.18.97
Orange	0800.083.083
SMPAS (Service des eaux : eau potable et assainissement)	04.75.40.06.06
Urgence électricité	09.72.67.50.26
Urgence GAZ	0800.47.33.33
Urgence EAU	06.10.27.51.50
Urgence SNCF	31.7 et 31.7.7

INFORMATION SUR L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Principe général

Dès la survenance d'un sinistre entrant dans le cadre des **événements garantis au titre des catastrophes naturelles** (voir tableau ci-après), les habitants sont informés de la possibilité de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et **doivent déclarer le plus rapidement possible l'étendue des dommages à leur assureur.**

Pour qu'un sinistré soit indemnisé, il ne suffit pas que ses biens aient été endommagés par une catastrophe naturelle, il faut impérativement :

- **que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance « dommage aux biens »**
- **que l'état de catastrophe naturelle soit constaté par un arrêté interministériel.**

HISTORIQUE DES CATASTROPHES NATURELLES :

Libellé	Arrêté du
Inondations et/ou coulées de boue	24/09/2012
	04/09/2008
	12/08/2008
	01/12/2003
	14/11/2002
	06/11/1982
Glissement de Terrain	05/01/1994
Sècheresse	01/04/2023
	27/07/2021
	16/07/2019
	23/10/2018
	24/07/2018
	05/05/2006

Quels événements peuvent être indemnisés au titre de la catastrophe naturelle ?

Événements garantis*

- Inondations (*Inondations et coulées de boue, Inondations par remontée de nappe, submersion marine*)
- Sécheresse
- Mouvements de terrain
- Cyclones et Ouragans
- Séismes
- Avalanches
- Volcanisme

*non exhaustif et selon garanties souscrites (voir franchises applicables, légales et/ou contractuelles)

Événements exclus*

- L'action directe du vent, de la grêle, du poids de la neige sur les toitures (garantie « T.G.N » - Tempête-Grêle-Neige)
- L'infiltration d'eau sous les éléments de toiture par l'effet du vent, sans dommage aux toitures elles-mêmes (garantie « dégâts des eaux »)
- La foudre (garantie « incendie »)

Les dommages causés par ces événements peuvent normalement donner lieu à indemnisation, en application des garanties classiques d'assurance si elles ont été souscrites.
Ce qui est exclu peut être couvert au titre d'une autre garantie.

Quels biens et dommages peuvent être indemnisés au titre de la catastrophe naturelle ?

Les biens garantis

Sont garantis les biens immeubles et meubles (y compris les véhicules terrestres à moteur) qui sont assurés contre les dommages incendie ou tout autre dommage, et qui appartiennent aux personnes physiques et morales autres que l'État.

- Dommages matériels directs aux bâtiments, au matériel et au mobilier, y compris la valeur à neuf si elle est prévue au contrat.
- Honoraires d'architecte, de décorateurs, de contrôle technique.
- Frais de démolition et de déblai des biens assurés endommagés par le sinistre.
- Dommages imputables à l'humidité ou à la condensation consécutive à la stagnation de l'eau dans les locaux
- Frais de pompage, de nettoyage et de désinfection des locaux sinistrés et toute mesure de sauvetage.
- Frais d'études géotechniques nécessaires à la remise en état des biens garantis.
- Fondations et murs de soutènement de l'habitation.
- Murs de clôture, matériel à l'extérieur si ces biens sont couverts par le contrat d'assurance.

Les biens exclus

Même après reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, ne sont pas indemnisables :

- × Les dommages corporels
- × Les récoltes non engrangées, cultures, sols, cheptel vif hors bâtiment, ainsi que les corps de véhicules aériens, maritimes, lacustres, fluviaux et marchandises transportées
- × Les biens non assurés ou généralement exclus des contrats d'assurance dommages (terrains, végétaux, arbres, plantations, sépultures, voirie, ouvrages de génie civil)
- × Les dommages indirectement liés à la catastrophe (pertes de denrées dans un congélateur du fait des coupures de courant...) ou frais annexes (pertes de loyer, remboursement d'honoraires d'experts...)
- × Frais de déplacement et de relogement, y compris en cas d'impossibilité d'accès à une habitation, perte d'usage, perte de loyers, remboursement de la cotisation d'assurance « dommages ouvrage », pertes indirectes.
- × Frais d'études géotechniques ou autres exposés pour justifier ou instruire la procédure aboutissant à la constatation de l'état de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel.
- × Vol à l'occasion d'une catastrophe naturelle lorsque les conditions de la garantie vol ne sont pas réunies.

Il est recommandé de vérifier ses contrats d'assurances, en particulier la liste des biens couverts par ses contrats. D'autres garanties peuvent être souscrites pour garantir les éléments non-couverts.

Pour aller plus loin :

https://catastrophes-naturelles.ccr.fr/garantie-cat-nat

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt.

Pour votre sécurité, vous devez ainsi respecter les obligations légales de débroussaillement (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillement vise à créer une discontinuité de couvert végétal pour ralentir, voire stopper, la progression du feu

******La zone de débroussaillement est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'informations, contactez la DDTM*